



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie

**Récépissé de déclaration de changement d'exploitant
site soumis à enregistrement
n° UBDEO/ERA/24/91 en date du 16 OCT. 2024
Société ATA PHARMA sur la commune de Heudebouville**

Le préfet de l'Eure

VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral du 14 mars 2019 autorisant la société ATA LOGISTIQUE à exploiter un établissement pour l'installation d'entrepôt couvert situé Zac Ecoparc 3 sur la commune de Heudebouville (27400),

le récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale du 11 avril 2022,

CERTIFIE

Avoir reçu le 25 avril 2024, la déclaration de changement d'exploitant du 11 avril 2024, complétée le 10 octobre 2024, par la société ATA PHARMA dont le siège social est situé 2 rue de la Coulinière BP 924 27100 Le Vaudreuil pour une installation exploitée sur la commune de Heudebouville (27400) à l'adresse Zac Ecoparc 3, 138 allée du Clos Desruet.

ARTICLE 1 - CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Ancien exploitant :

SOCIÉTÉ	ATA LOGISTIQUE (Forêt des Hêtres)
SIÈGE SOCIAL	2 rue de la Coulinière BP 294 27100 Le Vaudreuil
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	138 allée du Clos Desruet – zone Ecoparc 3 - 27400 Heudebouville
SIRET ÉTABLISSEMENT	808 518 856 00055
DIRECTEUR	BELHACHE Xavier

Nouvel exploitant :

SOCIÉTÉ	ATA PHARMA
SIÈGE SOCIAL	2 rue de la Coulinière BP 294 27100 Le Vaudreuil
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	138 allée du Clos Desruet – zone Ecoparc 3 - 27400 Heudebouville
SIRET ÉTABLISSEMENT	812 109 635 00035
PRESIDENT	BELHACHE Xavier

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
14/03/19	Arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/19/539 du 14 mars 2019 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – Société ATA LOGISTIQUE Ecoparc 3 – Heudebouville – entrepôt couvert

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Le secrétaire général de la préfecture
chargé de l'administration de l'État dans le
département



Alaric MALVES